L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ TOUS LES JOURS, PAR JEROME BAYON. IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

MERCREDI MATIN, 22 OCTOBRE 1834.

L'ABEILLE.

Nelle-Orléans, 22 oct. 1834.

Nomination par le Gouverneur.

John H. Martin, pour être … pour la paroisse de Natchitoches, en remplacement de Samuel Laidlaw, décédé.

Pour procurer à nos abonnés … ne nous … pas, afin de donner à notre feuille le plus grand intérêt possible, nous nous empressons de leur annoncer que nous venons de nous adjoindre un de nos anciens collaborateurs français, dont on a plus d'une fois admiré les écrits. Nous croyons que ce rédacteur, homme de mérite, avec les correspondans que nous avons en France, à Washington et au Mexique, pourront donner quelque attrait à la lecture de notre journal.

M. A. Crebassol, connu à Paris, par différentes productions littéraires, et qui a contribué fréquemment à la rédaction de quelques-uns des journaux les plus estimés de la capitale, veut bien nous promettre une série d'articles sur la situation actuelle de l'Europe. Nous acceptons avec reconnaissance sa promesse, que nous appellerons une double bonne fortune, puisqu'elle doit tourner à notre profit et contribuer à l'agrément de nos lecteurs. M. Crebassol, qui n'a quitté la France que depuis fort peu de temps, est parfaitement familiarisé avec toutes les réputations politiques qui ont grandi dans les dernières années; et l'étude constante qu'il a faite en même temps de la marche des choses, nous est un sûr garant de l'intérêt qui se révélera dans les articles qu'il voudra bien nous communiquer. Il commence ce jour par le point qui attire en ce moment l'attention universelle—l'Espagne; on trouvera dans nos colonnes de ce jour, son premier article sur l'état des choses dans la péninsule.

Mr. Edward D. White, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, est arrivé ainsi que son épouse, à bord du navire Ohio, venant de Philadelphie.

C'est par erreur que nous avons annoncé, en publiant la dernière séance du Conseil, que l'absence de M. Pédesclaux avait rompu le quorum. M. Pédesclaux se sentant indisposé, se retira un moment, et, à son retour, il trouva le Conseil ajourné; il y avait néanmoins, sans sa présence, assez de membres pour siéger, bien qu'un membre ait prétendu le contraire.

NOUVELLES TRES RECENTES D'EUROPE.

Dissolution du ministère en Espagne—Rapport d'une affaire sérieuse entre les Carlistes et les troupes du gouvernement—Prochaine rupture entre la Porte et l'Egypte.

Le navire paquebot *Hark-Away*, capitaine Fisher, de Liverpool, est entré à New-York le 8 du courant. Les journaux de Londres qu'il a apportés vont jusqu'au 1er septembre, et ceux de Liverpool au 3. Ces nouvelles sont de dix jours plus récentes que celles apportées par le *Napoléon*. Le marché au coton, à Liverpool, a été languissant, et les prix dans toutes les sortes ont baissé, durant le mois d'août, d'un quart à huit-huitièmes d. par liv. Le 2 sept. le marché était ferme aux prix de la semaine précédente. Nous donnons ci-après les extraits les plus importants de ces nouvelles.

On rapportait que le prince Talleyrand ne retournerait pas à Londres, et qu'il devait être remplacé par M. de Caze.

Il y a eu des rixes sanglantes dans différentes parties de l'Irlande, entre le peuple et la police. A Chatham, les soldats du 88e irlandais se sont battus entre eux, le 21 août, et plus de 30 hommes ont été blessés. Le lendemain, une partie de ces soldats se sont battus avec des matelots, et ces derniers ont eu plusieurs hommes blessés.

On dit qu'une insurrection a éclaté dans la Haute-Egypte.

Un appendix a été ajouté au traité de la quadruple alliance, qui a trait au retour en Espagne de don Carlos, mais on n'en connaît pas la teneur.

On rapportait que le 22 août, une affaire sérieuse, près de Liquicio, avait eu lieu entre les troupes de don Carlos et celles du gouvernement, dans laquelle les carlistes auraient perdu 2,000 hommes, tués et blessés, et que 800 autres se seraient noyés dans la mer, plutôt que de se rendre. Cette nouvelle est donnée dans une lettre de Bayonne du 25.

4000 hommes de troupes du Portugal devaient entrer en Espagne.

Les Cortès de Portugal ont ouvert leur première session le 14 août. Le roi a prononcé un discours, que nous donnerons demain.

Voir les nouvelles sous le titre Extérieur.

DE LA POLICE DE LA NELLE-ORLEANS.

Plus il y a de liberté dans un pays, plus il est nécessaire d'y entretenir une police active qui protège les bons citoyens contre les méchants qui, profitant de la grande facilité que l'on a à s'introduire dans un état, fuient les lieux où ils se sont fait connaître par leurs exploits, pour venir exercer leur industrie dans ceux où ils trouvent un libre accès.

La Nouvelle-Orléans leur présente sous ce rapport, des avantages qu'on ne peut rencontrer nulle part. Tous les étrangers s'y introduisent librement, et il n'y existe point de police qui puisse gêner ceux qui, par profession, sont obligés de s'en défier.

Cependant nous avons sous les yeux une vieille ordonnance du Conseil de Ville, qui dit:

"Art. 1. Toutes personnes arrivant à la Nouvelle-Orléans, sans y avoir eu antérieurement leur domicile, seront tenues dans les vingt-quatre heures de leur arrivée, de déclarer à la mairie leurs noms et prénoms, âge, état ou profession, le lieu d'où elles viennent, et si elles sont dans l'intention de fixer leur résidence en ville ou seulement d'y séjourner.

"Art 2. Les capitaines de navires, les patrons de chalans, barges et autres embarcations, seront dans l'obligation, au moment de leur arrivée en ce port, de remettre eux-mêmes à la mairie, la liste, sous serment, de leurs passagers, avec les détails prescrits en l'article précédent.

"Art 3. Tous citoyens et notamment tous aubergistes, cabaretiers, maîtres d'hôtel, de pension bourgeoise, de chambres garnies, &c. dans la ville et les faubourgs, seront tenus de remettre chaque Lundi, à la mairie, et jusqu'à nouvel ordre, la liste, sous serment, des étrangers logés chez eux, ou y prenant pension; bien entendu que chaque liste ne devra contenir que les noms des étrangers qui seraient arrivés depuis la remise de la liste précédente.

"Art 4. Tous les individus soumis par les articles ci-dessus à faire à la mairie leur déclaration d'arrivée en cette ville, paieront au dit office la somme de douze sous et demi pour frais d'enregistrement d'icelle; cette somme sera exigible envers les capitaines pour leurs passagers, et envers les aubergistes, hôteliers, de pension, &c. pour les personnes logées chez eux, … il leur sera délivré un reçu qui … servira à … les présente ordonnance.

"Art 5. Toute personne qui négligera de faire sa déclaration conformément à ce qui vient d'être prescrit, ou qui en aura fait une fausse, encourra une amende qui n'excédera pas quatre-vingt-dix-neuf piastres; et en cas de récidive de la part des aubergistes, cabaretiers, maîtres d'hôtel, de pension bourgeoise, &c. outre ladite amende, le délinquant sera privé de sa licence sans qu'il puisse en obtenir par la suite pour exercer la même profession."

Approuvé le 12 Décembre 1807.

Sans doute, si cette ordonnance était mise à exécution, il serait un peu plus difficile aux malfaiteurs de se livrer à leurs spéculations, mais nous ne craignons pas d'affirmer qu'elle ne l'est pas; il en est de celle-ci comme de tant d'autres, le Conseil de ville fabrique des ordonnances, et s'inquiète fort peu qu'on les suive ou qu'on ne les suive pas. Croit on, par exemple, que pour l'objet dont nous parlons, il ne faille pas une police bien organisée, si l'on veut obtenir un bon résultat? Mais non, nous avons le malheur de voir siéger au Conseil des hommes qui ne comprennent point assez l'importance des devoirs qu'ils ont à remplir; et un malheur plus grand encore, c'est que les électeurs n'apportent pas une attention assez sérieuse aux choix qu'ils font. C'est là le mal, et tant que les bons citoyens ne s'entendront pas mieux, il n'y aura pas de remède.

Si nous revenons aujourd'hui sur la police vis-à-vis des étrangers qui arrivent dans cette ville, c'est que nous avons appris qu'il est parti de la Havane un certain nombre d'individus qui se dirigent vers notre port, où ils vont débarquer comme les plus honnêtes gens du monde, sans que l'on soit en mesure de les inquiéter en aucune manière; certes, … n'auront pas de peine à … une police telle que la nôtre. Aussi, ne pouvant plus tenir à la Havane, n'ont-ils … d'autre endroit que la Nlle. Orléans, pour exercer leur industrie.

… notre police qui, il y a peu de jours a permis … un honnête citoyen comme on le … affaire avec les bandits qui nous …

Nous sommes d'avance qu'on ne fera aucun cas de nos observations, mais, malgré cela, nous croirions manquer à notre devoir si nous ne signalions pas au public les abus que nous découvrons; un jour, peut-être, nous parviendrons à persuader au peuple qu'il n'est pas bien administré. Car le mal auquel on n'applique pas de remède, augmentant chaque jour, on finira par sentir la nécessité de le faire cesser, si l'on ne veut pas en être la victime.

Un étranger, en arrivant dans un pays, s'aperçoit facilement qu'il est bien administré par l'ordre qui règne partout, par la propreté des rues, la bonne tenue des places publiques, par la sûreté dont on y jouit; que doit-il penser de la Nouvelle-Orléans?

CONDITIONS DES ALLIANCES FRANCAISES PASSEES AVEC L'ANGLETERRE.

Depuis l'avènement de la dynastie d'Orléans, ou plutôt depuis l'arrivée de son plénipotentiaire, M. le prince de Talleyrand à Londres, il n'a cessé d'être question d'une alliance de l'Angleterre avec la France, alliance hautement proclamée comme un fait accompli et d'une importance européenne. Depuis trois ans, le roi Louis-Philippe, à l'ouverture de chaque session, déclare solennellement que sa politique extérieure repose sur cette alliance; ses ministres et leurs journaux, de crainte qu'on ne l'oublie, le répètent en toute occasion. A les en croire, cette alliance est le salut de la France; le jour du danger, on la retrouve plus forte, plus intime, plus compacte; elle résiste à tous les événemens, elle les domine et dirige à son gré; elle a fondé l'unité de l'Occident contre l'unité du Nord; elle est la représentation complète d'un des deux grands principes qui divisent l'Europe.

Pour apprécier la réalité et l'importance de cette alliance, il n'est pas inutile de revenir sur les antécédens de ses rapports avec l'Angleterre, et d'examiner si l'expérience du passé permet de croire à une union intime et durable avec cette puissance.

L'inimitié constante et méthodique de l'Angleterre contre la France est un des faits historiques les mieux établis dans l'opinion populaire des deux pays. Il est inutile de chercher les causes de cette inimitié dans le souvenir des guerres féodales ou dans une antipathie de caractère des deux peuples. Cette cause se trouve tout naturellement dans la rivalité qui, dès le 17e. siècle, se manifesta entre les deux nations, aspirant toutes deux à exploiter la découverte du Nouveau Monde et à devenir puissances maritimes et coloniales, entrant toutes deux dans la politique générale par des voies opposées, et se sentant appelées à exercer sur les affaires européennes une influence qui ne pouvait se partager. Elles devaient se rencontrer et se heurter sur tous les points et il n'y avait pas de position qui ne devînt pour elles un champ de bataille. L'Angleterre s'était établie dans l'Amérique septentrionale, la France vint y fonder les colonies du Canada et de la Louisiane. Dans les Indes, et sur tous les points du globe, les deux pavillons rivaux se suivaient et se combattaient. Dans toute la politique européenne, l'intérêt anglais faisait toujours face à l'intérêt français. La France se proposait-elle de mettre des bornes à la puissance autrichienne? aussitôt l'Angleterre devenait l'alliée de la maison de Hapsbourg. La France, par une triste aberration de sa politique, déclarait-elle la guerre au fondateur de la monarchie prussienne? aussitôt l'Angleterre épousait sa défense. Tous les ennemis de la France devenaient les amis de l'Angleterre. En Hollande, l'une favorisait le parti républicain, l'autre protégeait la maison d'Orange. Aussi, dans un siècle et demi, cette rivalité suscite soixante et dix années de guerre: de 1688 à 1697, première guerre contre l'agrandissement de la France, terminée par la paix de Ryswick; de 1700 à 1713, guerre de la succession d'Espagne; de 1740 à 1748, guerre de la succession autrichienne; de 1749 à 1763, guerre terminée par la perte des colonies françaises et du continent américain; de 1778 à 1783, guerre de l'indépendance américaine; enfin, de 1792 à 1815, guerre contre la révolution française, terminée par un traité qui a enlevé à la France ses limites naturelles et ses colonies les plus importantes, pour donner à l'Angleterre la possession de Malte, des îles ioniennes et des principales colonies de la France et de ses alliés.

Cette suite de guerres fut interrompue, à la vérité, par des traités d'alliance entre l'Angleterre et la France; mais toujours ces traités furent au détriment de la France et conçus dans un sentiment d'hostilité contre elle. Ainsi, en 1657, Cromwell, après avoir enlevé par surprise aux Espagnols la belle colonie de la Jamaïque, obtint de la vénalité de Mazarin un traité qui stipule que les fils de Charles Ier. seront chassés de France et que les armées françaises prendront Gravelines, Mardyck et Dunkerque, à condition que les deux dernières places seront remises à l'Angleterre et que la France ne conservera que Gravelines.

Un autre traité d'alliance est conclu entre Louis XIV et Charles II contre la Hollande, arrivée à l'apogée de sa puissance maritime. Les flottes françaises, en vertu de ce traité, se réunissent à celles de l'Angleterre pour détruire, comme à Navarin, une force navale qu'il importait avant tout à la France de conserver. A peine la Hollande est-elle forcée à reconnaître la suprématie du pavillon de la Grande-Bretagne que l'Angleterre se retire de l'alliance et tourne ses armes contre la France.

Enfin, un troisième traité d'alliance avec l'Angleterre est conclu en 1717 par l'abbé Dubois, au nom du régent. L'entière destruction du port français de Dunkerque est stipulée par ce traité, sans aucune compensation pour la France que la nouvelle honte de chasser les Stuarts du comtat d'Avignon et de coopérer de ses armes et par ses subsides à la destruction de la flotte d'Espagne. Il est assez curieux de lire ce que le duc de Saint-Simon, l'ami du régent, disait de ce fameux traité, que l'Autriche acheta de l'abbé Dubois avec un chapeau de cardinal, et l'Angleterre par une pension de 40,000 liv. sterl. "La scène de cette grande affaire fut l'engagement de faire déclarer la France contre l'Espagne, non seulement par des subsides et par souffrir que la flotte anglaise, non contente de secourir la Sicile, poursuivît et détruisît l'espagnole, mais encore de faire porter les armes françaises dans le Guipuscoa, pour anéantir à forfait la marine d'Espagne en brûlant ses vaisseaux dans ses ports et ses chantiers, ses amas et ses magasins au port du Passage, pour donner champ libre à la marine d'Angleterre, la délivrer de la jalousie de celle d'Espagne, lui assurer l'empire de toutes les mers, et lui faciliter celui des Indes en y détruisant celui de l'Espagne. Voilà jusqu'à nos jours, le dernier et le plus célèbre traité d'alliance avec l'Angleterre."

En somme, depuis le traité de Westphalie et l'existence de la politique moderne, tous les efforts de l'Angleterre ont été dirigés contre l'influence et la puissance françaises: coalitions européennes, intrigues diplomatiques, alliances perfides avec la France, rien n'a été épargné pour arriver au but. Mais, dira-t-on, les circonstances ont changé; la France n'a plus de colonies que l'Angleterre puisse convoiter; sa marine est hors de proportion avec celle de son ancienne rivale; de nouveaux rapports de commerce se sont établis entre les deux pays; des événemens récents leur ont créé des intérêts communs, ou plutôt de communs dangers, sur un nouveau terrain, et l'époque est arrivée où l'alliance la plus étroite doit remplacer la vieille inimitié.

Il est vrai, les circonstances ne sont plus les mêmes; les haines nationales se sont affaiblies pendant vingt années de paix. A mesure que l'Angleterre accomplit sa réforme sociale, nos rapports politiques avec elle peuvent et doivent devenir plus intimes. Mais il y a encore loin de cette sympathie à une alliance offensive et défensive.

D'abord, s'il est vrai que la France n'a plus en Amérique ou en Asie de colonies de quelque importance, elle a formé sur le rivage de l'Afrique septentrionale un établissement qui a excité dès l'origine, la jalousie de l'Angleterre, et qui, à mesure qu'il se consolide, suffit à ranimer ses vieux sentimens de rivalité et de haine contre la France.

L'Angleterre doit empêcher que la Russie ne s'empare de Constantinople et du passage des Dardanelles, puisque cette possession met son commerce, sa navigation à la merci de la Russie. Dans un intérêt bien entendu et tout personnel, l'Angleterre peut se servir d'une flotte française pour chasser les Russes du Bosphore, pour les poursuivre dans la mer Noire et y détruire leur marine et leurs chantiers. Nous ne savons pas quel avantage on pourrait réserver à la France dans ce résultat dont la part est toute faite pour l'Angleterre. Il est encore possible que l'Angleterre, pour conserver dans la Péninsule l'influence qu'elle y exerce depuis 1808, se serve de la France pour chasser don Carlos de l'Espagne et pour y empêcher le triomphe du parti démocratique. Mais on aurait tort de voir là un intérêt commun entre l'Angleterre et la royauté du 7 août. D'ailleurs, ces deux questions ne sont même pas prévues par l'alliance, et en tous points, c'est encore un traité à faire. Il n'existe entre les deux gouvernemens que des relations amicales, fondées sur … que la Russie … dans ses … de la modération dans laquelle l'Angleterre a … à l'Europe de la …

Un traité d'alliance entre deux puissances du même ordre doit leur assurer des avantages réciproques; s'il pouvait en exister un entre la France et l'Angleterre, il stipulerait que, si la première de ces puissances s'engageait à soutenir les intérêts anglais dans l'Orient, elle profiterait à son tour des chances d'agrandissement que lui offrirait la situation de l'Occident; mais il n'y a pas en Angleterre de politique qui consentît à une alliance dont la condition serait l'agrandissement des frontières françaises. Rappelons-nous qu'après l'affranchissement de la Belgique, l'Angleterre n'a permis ni l'incorporation de ce pays avec la France, ni même qu'il y eût un roi français; rappelons-nous que cette prétendue alliée n'a pas permis qu'une brigade française entrât en Grèce pour y faire respecter les intérêts français. Concluons, enfin, en présence des faits, que la politique nationale de la France ne doit pas chercher un appui dans ce qu'on appelle si improprement l'alliance anglaise.

DE L'ESPAGNE.

PREMIER ARTICLE.

Pendant que le reste de l'Europe, l'arme au bras, se contente d'ergoter pour des théories qu'un demi-siècle de révolutions, et tant de sang répandu sur le champ de bataille, ou ailleurs, devraient avoir déjà amplement décidées; tandis qu'ici l'on ruse pour éviter les suites d'une dernière chûte de roi, plus loin, pour lui faire porter tous ses fruits; tandis que les autres peuples, enfin, s'en tiennent à des querelles de mots jusqu'au jour où l'épée décidera de tout; l'Espagne, plus prompte ou moins avancée, s'est jetée tout entière dans la lutte armée. Là se heurtent avec le fer, le despotisme et la liberté; là, des vies d'hommes se sacrifient, les unes pour un avenir de gloire et d'honneur, les autres pour éterniser les hontes et les misères du passé: le tout avec cet acharnement naturel aux passions d'un sol méridional et plus encore aux guerres civiles où les prêtres prennent part.

Cependant au premier aspect de ce combat ouvert derrière les Pyrénées, et dans les atrocités que les partis échangent réciproquement, on douterait peut-être qu'il pût s'agir du sort d'un peuple, de l'avenir d'une nation; tout au plus croirait-on assister à quelques scènes de *donquichotisme absolu*, où d'honnêtes *obscurans* se sont avisés d'avoir du courage faute de mieux: jugez.

D'une part, c'est la liberté, maîtresse des affaires, de la capitale, de la cour, qui, la première l'a proclamée et maintenant la soutient, la défend comme sa dernière ressource, son dernier rempart, mettant à ses ordres armées, trésors, et enfin une triple alliance étrangère pour la protéger contre les tentatives de l'Europe des rois. D'autre part, qu'aperçoit-on? quelques poignées d'aventuriers jetés çà et là, dans les montagnes de la Catalogne et de la Biscaye, sans chef qui puisse offrir une garantie de capacité, sans ressources, sans munitions (à ce que disent les correspondans) et venant se grouper autour du plus nul, du plus incapable de tous les prétendans au trône dont l'histoire puisse faire mention. Certes, nous le répétons, il est impossible de voir là au premier moment, une question vraiment sérieuse; aussi est-il à peu près convenu de regarder toutes les tentatives de *don Carlos* comme de véritables folies dont l'insuccès est d'avance tout prévu, et si bien prévu que le ministère français n'a pas hésité à annoncer (à mots un peu couverts, j'en conviens,) la prochaine pacification de l'Espagne, soit que la France intervienne, ou n'intervienne pas.

Malheureusement, cette affirmation ou quasi-affirmation des ministres de Louis Philippe, ne nous rassure guères: habitués que nous sommes depuis quatre ans à les entendre nous annoncer mensuellement des solutions d'affaires toujours sur le point d'arriver et reculant sans cesse de jour en jour, de protocole en protocole. Nous ne pouvons nous empêcher de douter de cette prophétie diplomatique. Le peu que nous croyons connaître de l'Espagne ajoute encore beaucoup à ce doute. Oui, si nous pesons l'avenir des deux partis qui divisent aujourd'hui la péninsule, celui de la liberté nous semble plus assuré; mais cela veut-il dire que les hommes qui la soutiennent sauront tirer tout le parti possible de leur position, qu'aucune faute, et une de ces fautes qui ne laissent après soi que d'amers et d'inutiles regrets, ne sera faite? Est-ce à dire que la faction opposée soit aussi nulle, aussi impuissante qu'on le proclame? tous ses moyens, tous ses élémens de succès se bornent-ils à quelques soldats sans cartouches et aux inspirations stratégiques de don Carlos si dignement soutenu par la Gazette de France? Enfin, ne peut-il se présenter un cas, un événement qui ferait pencher la balance en sa faveur? Généralement, la grande faute des politiques, ou de ceux qui se mêlent de l'être, est de grossir les forces de l'opinion qu'ils partagent, tout en rapetissant celles du parti qui leur est contraire; delà, ces mécomptes journaliers, ces résultats si peu prévus et dont on se prend à tout, hors à la véritable cause. Voyons donc ce que la liberté en Espagne a de chances heureuses ou contraires; plus tard nous calculerons celles de ses adversaires, et peut-être, après sera-t-on un peu plus à même de prévoir l'avenir.

La liberté! .. elle règne à Madrid, avons nous dit: Est-elle l'œuvre du peuple? Non, c'est une faction royale qui l'a octroyée pour se débarrasser d'une autre faction. Qui la soutient? L'armée et deux cents législateurs, plus ou moins habiles, plus ou moins de bonne foi: enfin, qui désire franchement l'affermissement de cette liberté? la partie éclairée de la partie moyenne de la nation, qui en a le plus besoin, et qui par un contraste malheureux a peut être le moins d'énergie pour la défendre. Quant au peuple proprement dit, à cette foule aveugle mais irrésistible dans ses élans et véritable force d'un état comme d'un parti, hors quelques grandes villes, où plus de besoins ont amené plus de lumières, elle est restée en partie hostile, car la voix de ses moines lui crie que les temps d'impiété sont arrivés, ou presque partout indifférente, attendant que la révolution ait trouvé le secret de se l'attacher. Tout cela constitue-t-il une bien grande masse de chances heureuses? Sans doute, me répondra-t-on; et d'abord, puisque le trône a lui même octroyé la liberté, il la soutiendra, il y va de son existence, et son exemple sera un puissant encouragement pour le peuple. Peut être, mais avant d'examiner jusqu'où peut aller cet encouragement, reconnaissons deux vérités incontestables.

1°. C'est que l'intérêt personnel est le plus puissant mobile, quand il s'agit d'attacher les hommes à un système: (je dis les hommes pris en masse.)

2°. C'est qu'une révolution, sous peine de mort, doit accepter toutes ses conséquences; c'est qu'elle doit marcher toujours en avant, et d'autant plus vite, qu'elle sera plus menacée.

Maintenant, je le demande, la révolution espagnole acceptera-t-elle toutes ses conséquences? marchera-t-elle toujours en avant? Hélas! je crains bien le contraire, car à moins d'avoir cette foi robuste qui croit tout sur parole, comment penser que la cour soit franchement libérale? comment ne pas croire qu'elle n'a fait de concessions que dans la secrète espérance de les reprendre plus tard? Et, quand cette secrète espérance n'existerait pas, ne serait-il pas encore raisonnable de présumer qu'on ne voudra pas aller au delà de ce qu'on a déjà accordé! Cette cour si zélée aujourd'hui pour la liberté, s'est-elle donc refondue à neuf depuis 19 mois? n'est elle pas toujours composée en grande partie de ces seigneurs, de ces favoris qui naguères n'avaient pas assez de voix pour louer le despotisme de Ferdinand *le bien aimé*? Puis une reine que la peur, l'amour du pouvoir et un sentiment maternel ont bien pu faire constitutionnelle, mais qui dans les heures lucides que le plaisir lui laisse se souviendra toujours qu'elle est fille et veuve de *Rois absolus*!.... Non, plus de nouvelles concessions à attendre de la cour, à moins qu'elle ne soit dominée et fortement dominée par les hommes de la liberté! ou par l'approche du péril. Sans cela, nous la verrons agir comme tous les pouvoirs que la force des circonstances a entraînés malgré eux: sous prétexte de conciliation, mais en réalité dans l'espoir de contrebalancer les partis l'un par l'autre, elle se gardera bien d'écraser complètement celui qu'elle ne devrait point ménager; décidera-t-on une mesure que la nécessité rendra sévère sous peine d'être inutile ou dangereuse? la cour l'affaiblira, l'amoindrira; enfin un abus devra-t-il être supprimé sur l'heure, elle demandera du temps, car il n'y a pas d'abus auquel une foule d'intérêts ne se rattachent, et qu'il faut améliorer sans secousse. Chose fort sage, en effet, si l'on n'avait pas devant soi une guerre civile à comprimer, et un peuple à rattacher à un nouveau système. Les Cortès seront-ils assez puissants pour dominer l'incapacité et le mauvais vouloir de la cour? Ceci est une autre question que l'étendue de cet article nous force à renvoyer à un autre jour.

A. CREBASSOL.

Monsieur l'Editeur,

Vous ferez un acte de justice, et en même temps vous me rendrez un service, en insérant ma réponse à un article éditorial de votre journal d'hier, relativement à l'arrestation de M. Miranda.

Il est vrai que M. Miranda a été arrêté par quelques hommes de la garde de ville, sur des motifs injustes; mais il n'est pas vrai que l'officier de la garde ait approuvé la conduite de la patrouille; au contraire elle a été réprimandée, et ces hommes ont été conséquemment punis pour cet acte. M. Miranda a été traité comme un gentilhomme, et rien de ce dont il se plaint n'a eu lieu entre lui et moi.

H. S. HARPER, *Lieutenant de la garde.*

EXTERIEUR.

ANGLETERRE.

Londres, 1er. septembre.

Les rapports qui parviennent du siége de la guerre en Espagne sont si contradictoires et remplis de confusion, qu'il est impossible de se former une opinion sur ce qui se passe dans cette contrée. Aucune dépêche télégraphique n'a été reçue par le gouvernement français, ce qui est une preuve que Rodil n'a rien tenté d'important. Au reste il paraît que la France en est venue à prendre la décision de ne point intervenir dans les affaires d'Espagne. (*Sun*).

—On rapporte qu'un navire arrivé à Falmouth, venant de Vigo, donne des nouvelles du 26 du quartier général de Zumalacarregui, d'après lesquelles un engagement aurait eu lieu entre ses troupes et celles de Rodil, et dont le résultat aurait été en faveur du premier. On ne sait encore rien de décisif, et ce rapport n'a produit ici aucun changement matériel.

Londres, 30 août.

Les nouvelles reçues de Paris ce matin sont, en général, sans importance. Néanmoins, comme preuve de l'esprit de soumission qui se manifeste généralement en France, nous mentionnerons ce fait: M. Carrel a renoncé à la rédaction du *National*, parce que ses sentimens ne trouvent que peu ou point de soutiens.

Seconde édition du Times.—Exprès de Madrid.

Nous venons de recevoir de la capitale de l'Espagne, sous la date du 23 août, une nouvelle de la plus haute importance. La majorité du comité des finances est d'accord de rejeter en totalité le projet du ministre de ce département, et a pris la résolution de reconnaître entièrement les dettes contractées sous la sanction des Cortès, capital et intérêts. La même majorité est disposée à rejeter tous les emprunts contractés en France depuis 1823. Néanmoins, sur les huit membres dont se compose le comité, trois veulent reconnaître aussi cette dernière dette.

Londres, 29 Août.—Nous recevons, par un exprès, des liasses de journaux de Paris de mercredi (27). Par une dépêche télégraphique de Bayonne, reçue par le gouvernement, mardi après-midi, et qui a paru dans le *Moniteur* de mercredi, il paraîtrait que le général Rodil s'est approché d'Elisondo, le 24, et aurait occasionné une panique dans le Bastan; Don Carlos et la junte, ont pris la route d'Erigny.

Zumalacarreguy était poursuivi par le Général Lorenzo, dans le Val-d'Evra.

Les feuilles parisiennes contiennent toujours leurs extraits des journaux de Madrid, mais leurs dates ne sont pas plus récentes que celles que nous avons déjà reçues. Le *Temps* parait tenir d'une source respectable, qu'en conséquence d'une dissension survenue dans le cabinet Espagnol, au sujet de la dernière motion de M. Lopez à la Chambre des Procuradores et de la manière dont M. Moscoso, ministre de l'Intérieur s'y serait opposé, la dissolution du ministère devrait s'en suivre par la même autorités. Le comte Toreno serait le seul membre conservé dans la nouvelle administration, et il serait en outre chargé de former un nouveau ministère. Le comte Toreno aurait le portefeuille des affaires étrangères, et de plus, la présidence du Conseil.

Par notre correspondant de Paris nous apprenons que les carlistes ont annoncé que la nouvelle d'un engagement aurait été reçue mercredi et qu'il aurait été des plus sérieux depuis l'entrée de don Carlos en Espagne. Les troupes de la Reine auraient été défaites et auraient perdu 300 hommes y compris 2 colonels et plusieurs officiers. La perte des carlistes n'est pas mentionnée; mais leurs amis de Paris ont promis qu'un rapport très détaillé de cette affaire serait publié dans la *Gazette de France* le mercredi suivant. Néanmoins, différents rapports reçus des frontières d'Espagne par d'autres personnes, ne parlent point de cette affaire.

Londres, 29 août.

D'après un rapport du ministre de la guerre espagnol, dont la lecture a duré quatre heures et demie, dans la chambre des procuradores, le 16, l'armée d'Espagne consiste en 200,000 hommes de troupes effectives, tous bien armés et disciplinés, indépendamment des garnisons de quelques forteresses, qui ne sont pas énumérées, en ce qu'on ne peut les retirer des places qu'elles occupent, sans les remplacer par d'autres. Il y a aussi les gardes du corps, qui s'élèvent à 14,000 hommes des plus braves soldats, et qui sont considérés comme séparés des cadres de l'armée. La milice urbaine excède 100,000 hommes, tous façonnés au métier des armes et dévoués au service de la reine et du pays. Il paraît, en conséquence, que tous secours étrangers, à moins qu'ils ne se bornent, comme en ce moment, à garder les frontières, à prévenir la fuite des rebelles et à empêcher qu'ils ne reçoivent de secours des carlistes français, ne seraient que d'une faible utilité à la cause de la reine. Quand des rebelles n'ont d'autre protection que la légèreté de leurs talons et leur adresse à se cacher dans les buissons, nous sommes persuadés qu'un gouvernement bien organisé n'a rien à en craindre et doit être seul blâmable s'ils échappent au châtiment qu'ils méritent.

On dit que les débats survenus dans la chambre des procuradores, par suite de la réponse arrogante de Mr. Moscoso, ministre de l'intérieur, à la motion de M. Lopez tendant à obtenir des documents explicatoires sur l'état réel du pays, sont la seule cause du changement qui doit avoir lieu dans le ministère. La chambre des députés s'est montrée hautement mécontente de la déclaration du ministre, et depuis lors elle a manifesté tant d'inquiétude, que les membres du cabinet en ont éprouvé une vive crainte de ne pouvoir conserver leurs places. On apprend aussi, de sources respectables, que plusieurs collègues de Mr. Moscoso se sont montrés en conseil hautement indignés de la déclaration despotique du ministre de l'intérieur, qu'ils ont envisagée comme étant sans fruits, insultante pour la chambre et fort imprudente en ce qu'elle découvre des desseins du gouvernement. Ce qu'il y a de certain c'est qu'elle était intempestive.

Nous n'avons pas cru nécessaire de parler des messes solennelles et des processions religieuses qu'on devait célébrer à Madrid, en mémoire des victimes de la fureur populaire, immolées le 17 juillet, sur le soupçon qu'elles avaient, avec les moines, empoisonné les sources et les puits, et occasionné par là la mort de plusieurs personnes qui ont péri par le choléra. Nous voyons, néanmoins, par les journaux français, que ces démonstrations ridicules sont poussées à une extrémité qui menace de devenir le signal d'une autre catastrophe aussi triste que la première. Le 13 du courant, M. de la Rosa avec la plupart de ses collègues, une troupe d'évêques et d'autres ecclésiastiques, et une armée de moines de tous les costumes et de tous les ordres, mais surtout des Franciscains et des Carmes, ont assisté à une messe solennelle, célébrée pour le repos de leurs frères assassinés. Cette cérémonie a mis en fureur le peuple, qui a vu dans la conduite des ministres la censure directe de son fait, et une sorte d'engagement de protéger les institutions monastiques; de manière que sans la présence d'un grand corps de troupes, il y aurait eu plus de sang répandu et plus de propriétés monastiques détruites dans cette capitale, qu'il n'y en a eu durant le dernier quart du siècle qui s'écoule. On ne peut que blâmer la conduite des ministres dans cette circonstance, puisqu'elle a provoqué inutilement l'hostilité du peuple, et n'est que nuisible à la sûreté des moines. Punir selon les lois les auteurs d'un meurtre, c'est le devoir de tout gouvernement sage; mais assister à des cérémonies qui ne peuvent ni ressusciter les morts ni servir de compensation à la communauté pour l'injure faite à la morale publique, c'est le fait d'hommes fanatiques et ignorants, aveuglés par la plus révoltante superstition.

FRANCE.

Paris, 27 août.

Nous sommes assurés que les troupes françaises sont sur le point d'évacuer le port de Bugia, dont la conquête a déjà tant coûté. Cette petite garnison sera divisée entre Bone, Oran et Alger. (*Courrier Français.*)

Paris, 30 août.

Les nouvelles de Madrid, relatives aux arrangemens financiers, ont de nouveau fait fléchir les rentes perpétuelles et l'emprunt royal espagnol, tandis qu'elles ont occasionné une hausse dans les bons des Cortès, qui se sont fermés à 36 1-4.

—Des rapports d'Orient, portant la date du 5 août, disent que la Porte, à la recommandation de la Russie, va profiter de l'insurrection de Syrie pour déclarer la guerre au pacha d'Egypte. La nouvelle de la mort d'Ibrahim-pacha est également parvenue à Constantinople, le 3 août, mais on y ajoutait peu de foi. La Russie n'interviendra-t-elle que par ses conseils dans ces troubles de l'Orient? Ou a-t-elle l'intention de jouer là le rôle du renard de la fable? La France et l'Angleterre agiraient sagement de tourner les yeux du côté du Levant et de ne pas se laisser duper par une puissance qui ne fomente la rebellion en Espagne que pour les tenir en échec, pendant que l'Orient sera livré au pillage. Il faut qu'elles soient vraiment folles, si une ruse de guerre aussi lourdement machinée peut leur en imposer sur les véritables intentions du Czar et de ses ministres.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Goel Columbus, Chase, Vera Cruz, S Thompson

ARRIVES.

Navire Ohio, Garvin, de Philadelphie.
Navire Washington, Benson, de New-York.
Navire Asia, Hollie, de Boston.
Navire Constitution, Gliddin, de New-York.
Brick William & Joseph, Stevens, de Newburyport.
Bat. à vap. Bonita, Bass, du Fort Adams.
Bat. à vap. Ohioan, Lambdin, de Louisville.
Bat. à vap. O'Connell, Camron, de St. Louis.
Bat. à vap. Ellen Douglass, Riley, de Natchez.
Bat. à vap. Majestic, Swan, de St. Louis.

MEMORANDA.

Arrivé d'ici à Marseille, le 16 août, l'Edouard.
Arrivé d'ici au Hâvre, le 22 août, le Girard et le Majestic; le 24, le Champion.

DRAGONS D'ORLEANS DE 1815.

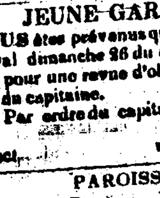

Vous êtes prévenus que la compagnie montera à cheval dimanche, 26 du courant, à sept heures précises du matin, et s'assemblera au lieu ordinaire du rendez-vous. Par ordre du lieutenant commandant.
J. L. RABASSA, premier maréchal des logis.
22 octobre

JEUNE GARDE A CHEVAL.
VOUS êtes prévenus que la compagnie montera à cheval dimanche 26 du courant, à 8 heures précises du matin, pour une revue d'obligation et s'assemblera au domicile du capitaine.
Par ordre du capitaine, F. MYEVRE, maréchal des logis inspecteur.
22 oct

PAROISSE D'ORLEANS.
COUR des Preuves.—Vente par le Régister des Testamens.—Samedi, 29 Novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Tobias Bickel, l'esclave ci-après décrit, savoir: Jerry, négresse, âgée d'environ 40 ans. Conditions de la vente:—Une dixième comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.—Par ordre de la Cour.
W. E. DUPLESSIS, Régister.
N B. l'acte de vente sera passé par devant … not pub, aux frais de l'acquéreur. 22 oct.

POUR LE HAVRE.
Le navire GRAND TURK, (A No. 1) capitaine Shaw, ayant presque la majeure partie de son chargement engagé. Il peut prendre du fret … de balles de coton. S'adresser au capitaine à bord, ou à J. MAGER.
22 oct

A VENDRE
Le brick EVELINE, du port de 164 tonneaux sur registre, construit depuis moins de deux ans, des meilleurs matériaux. On peut l'examiner au chantier de MM. Ruiz et Valette, en face de la ville. S'adresser à A. QUERTIER & BOUTIN.
18 oct

A VENDRE OU A FRETER.
La goelette ELIZABETH, est offerte en vente, ou à frêter pour Matamoras ou pour Texas. Elle est de 48 tonneaux et est d'une grande … Pour les conditions, dans l'un ou l'autre cas, s'adresser au capitaine R P Gutierrez, à bord, ou à Th. BAILLY BLANCHARD.
18 oct—4

POUR ST. YAGO DE CUBA, TRINIDAD.
Ou Manzanille, ou pour quelque port de Porto Rico.
Le brick fin voilier et doublé en cuivre ST. ROMANO, capitaine Salva, et du port de 95 tonneaux, est prêt à recevoir du fret pour quelqu'un des dits ports. S'adresser à GARCIA, BUYO & CO, rue Ste. Anne, No. 34.
18 oct

POUR LA HAVANE.
Le brick espagnol fin voilier LOUISA, capitaine Delgado, est prêt à recevoir du fret et des passagers. S'adresser à bord, ou à GARCIA, BUYO & co, rue Ste. Anne, No. 34.
17 oct

POUR LE HAVRE.
Le navire de première classe ALBREE, doublé et chevillé en cuivre, capitaine E. Bangs, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à A QUERTIER & BOUTIN.
16 oct

POUR LA HAVANE.
Le brick espagnol bien connu MANUELITA, capitaine Alex. Porben, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à M. DEL ACEBO, 86, rue St. Louis.
16 oct

POUR LA HAVANE.
Le brick espagnol fin voilier CINCO HERMANOS, capitaine Vincent, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret du reste ou passage. S'adresser au capitaine à bord, ou à J PRATS & FILS.
15 oct

POUR LA HAVANE.
La goelette EVARISTO, capitaine Ramirez, ayant la moitié de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J PRATS & FILS.
15 oct

POUR VERACRUZ ou MATAMORES.
La goelette mexicaine TITAN, capitaine Cameres, partira pour Veracruz ou Matamoros, comme le fret se présentera; il a la moitié de son chargement offert pour un de ces ports ci-dessus. Pour balance, s'adresser à J. PRATS & FILS.
8 oct

POUR LE HAVRE.
Le navire A I HELEN MAR, capitaine B. Cook, est en chargement pour le dit port, et partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à A QUERTIER & BOUTIN.
3 oct

POUR LA HAVANE.
Le brick espagnol fin voilier EMILIO, capit. Sust, ayant la moitié de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. PRATS & FILS, rue Ste. Anne, No. 53.
29 sept

POUR LA MOBILE.
La goelette MATHILDE, capitaine F. Feriet, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au Bassin.
29 sept

AVIS AU PUBLIC.
Café des Courtiers (en face de la Bourse de Hewlett.
LES soussignés, successeurs de MM. Marle et Giraudeau, ont l'honneur d'annoncer, qu'à partir du 1er. novembre prochain, on trouvera constamment dans leur établissement, depuis 6 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir:
Café à l'eau et au lait;
Chocolat do. do.
Bavaroises, Bishops;
Vin chaud, Thé, &c. &c.
Ils saisissent avec empressement cette occasion d'assurer le public qu'il peut compter, comme toujours, sur leur activité à servir comme sur le bon choix de leurs liqueurs.
J. BROIZE & BARRE.
22 oct—5

CHARBON DE PIERRES, &c.
LE soussigné offre à vendre, une quantité de Charbon de Pierres, propres aux fourneaux ou aux forgerons. Aussi, une variété d'Essieux et bois de construction à l'usage des charrons. JOHN BALTZ,
Au No. 34, rue des Français, ou au No. 127, rue Tchoupitoulas.
22 oct

LES créanciers de feu A. L. Descourts ou toutes personnes qui peuvent avoir des réclamations contre la succession Descourts sont requises de présenter leurs titres de créances au bureau de Théodore Seghers, notaire public, No. 57, rue St. Louis.
LANAVIT, exécuteur testamentaire.
22 oct—3

Bureau de la Compagnie des Architectes du 3ème. District de la ville de la Nlle. Orléans.
AVIS est par le présent donné à MM. les Directeurs de la dite compagnie, qu'une assemblée de la Direction aura lieu jeudi, 23 du courant, à 5 heures du soir, pour délibérer sur des affaires importantes. Par ordre, FLEURY GENERELLY, sect.
22 oct

80 MILLES Ardoises à vendre, jeudi 23 octobre, par Mr. J. Lecarpentier, encanteur.
22 octobre

6 CAISSES Soie à coudre, assortie en couleur, à vendre par J. MAGER.
22 octobre

DOCUMENT.

MR. LANAVIT, expose que lorsqu'il laissa la maison située au coin des rues de la Douane et Bourbon, il devait à la maison Carrière & Borduzat à peu-près $9000, que quelques temps avant cela nous dirons deux mois, Mr. Borduzat vint le trouver et lui intima que s'il ne lui payait pas immédiatement ce qu'il lui devait, il le forcerait à faire banqueroute, ajoutant que quoique cela fut contre ses intérêts; il le ferait dût-il lui en couter $4 ou 5000.

Mr. Lanavit répondit que si Mr. Borduzat voulait lui donner le temps de chercher un acquéreur à la satisfaction de la dite maison, il essayerait de le faire et qu'il proposa alors Mr. Loreilhe, alors son teneur de livres et connaissant parfaitement ses affaires, lequel donnait pour endosseurs Messrs. Vaudrecout & Laudumier, qui furent acceptés volontier par Mr. B quoique en même temps Mr. Lanavit refusa d'endosser ses billets observant tout à la fois qu'il voulait être remboursé par la maison C. et B. de toute somme due audessus de la dette contractée envers la dite raison, ce qui fut immédiatement agréé par tout les intéressés et depuis la balance payée entre les mains de Mr. Lanavit.

La conclusion aux yeux de tout honnête homme doit être que si Mr. B. croyait Mr. L. son débiteur pour une somme de $9000, pourquoi en reversait-il une de 3 ou 4000, qui fut reçue par Mr. Lanavit après la conclusion de leurs affaires.

Mr. Lanavit a pour preuve des reçus qu'il est consentant de soumettre à des arbitres.

Si Mr. Borduzat ne considérait pas Mr. L. comme un honnête homme, pourquoi après la susdite transaction endossa-t-il de nouveau pour jusqu'à une valeur de $2,500. Lorsque M. L. s'associa avec Mr. Desbois pour le fond de magasin de Madame Veuve Dupas. Mr. L. observe de plus que quand la société avec Mr. Desbois fut dissoute le public fut averti par la voie des gazettes que toutes les dettes de cette maison seraient payées par Mr. Desbois, conséquemment Mr. B. devait en avoir connaissance.

LANAVIT.
21 oct—6

LES soussignés, à la requête de Mr. Lanavit, se sont rendus auprès de Mr. Borduzat, de la maison Carrère et Borduzat, pour obtenir une explication, s'il en pouvait donner une, de certaine expression proférée envers Mr. L. et dans le cas contraire, l'informer qu'on aurait recours à d'autres mesures. Mr. B. répondit alors que tant que Mr. L. ne lui aurait pas remboursé une somme d'à peu près $9000, il n'entrerait dans aucune espèce d'explication.

Les soussignés retournèrent alors vers Mr. L. pour obtenir de nouvelles lumières relativement à cette affaire, et reçurent de lui le document ci-dessous pour être publié, d'après les renseignements qu'ils en obtinrent ils doivent aussi être convaincus de sa probité; renseignements d'autant moins recusables qu'il abandonnait toutes ses transactions avec la dite maison, à une arbitration loyale.

Voyant que Mr. Lanavit n'avait aucun autre moyen d'obtenir la justice qui lui est due après être retournés chez Mr. B., avec le document déjà mentionné pour qu'il en prit connaissance et qu'il persistait à refuser une explication, les soussignés crurent que leur devoir, comme amis de Mr. L. les portait à lui conseiller le moyen qu'il emploie, après quoi il pouvait s'adresser aux tribunaux compétents.

A. LANDRIN,
J. W ARBECK.
21 oct—6

A VENDRE—3000 sacs de SEL, 3600 barillets de GRAISSE en feuille; 500 barils de Mess, 400 barils de PORC prime, par Wm. T. THOMPSON & Co, No. 70, rue de la Levée.
29 sept—26

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
JEUDI, 23 du courant, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à midi précis,
Le nègre Andrews, âgé d'environ 25 ans, … domestique de maison, cuisinier et pâtissier, garanti des vices et maladies prévus par la loi. … Payable à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque.
Les actes de vente pardevant Jules Mossy, aux frais de l'acquéreur.
22 oct

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
VENDREDI, 24 du courant, il sera vendu à leur magasin d'encan, à 10 heures précises du matin, un grand assortiment de Marchandises sèches, … 4 caisses habillements faits convenables pour la saison.
Conditions à la vente.
24 oct

PAR J. B. BLACHE.
AUJOURD'HUI, 22 du courant, il sera vendu devant son magasin d'encan, No. 29, rue Conti, pour clore un compte, une quantité de Cordes d'emballage.
22 octobre

PAR J B BLACHE.
IL sera vendu, à la Bourse, vendredi 31 octobre, à midi précis,
La négresse Clara, âgée de 50 ans, … et propre à tout, laquelle est vendue à la folle enchère de M. Louis Séré, qui n'a pas rempli les conditions de la vente faite le 23 septembre dernier, des esclaves provenant de la succession de Mde. Veuve Fleitas.
Conditions: 6 et 12 mois du 23 septembre dernier, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
22 oct—9

PAR TRICOU & CANONGE.
LUNDI, 27 octobre courant, il sera vendu à 10 heures du matin, dans la maison occupée par M. Wm. G. Hewes, rue Julie, entre les rues St. Charles et du Camp, le superbe ameublement dudit sieur Hewes, composé de toutes sortes de meubles et autres articles, nécessaires dans un ménage, et de qualité supérieure.
Conditions au moment de la vente.
22 oct

PAR HEWLETT & BRIGHT.
SAMEDI, 25 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse,
Deux Lots de Terre, situés au faubourg Washington, derrière la presse à coton et de la papeterie, savoir: l'Ilet No. 17, borné par les rues Génie, St. Ferdinand, … Libéraux et de la propriété de la presse, lequel est divisé en 21 terrains, tels que le désigne le plan …
L'Ilet No. 18, est borné par les rues des Libéraux, St. Ferdinand et de La Force, et par les propriétés de la presse, et est divisé également en 21 terrains, tels que le désigne le plan, exposé à la Bourse.
Conditions: Un cinquième comptant, et le reste à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs.
22 oct

PAR J. B. BLACHE.
JEUDI, 23 du courant, il sera vendu à 10 heures du matin, sur la Levée, vis à vis la rue Poydras, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra, 400 barils de farine, 200 sacs d'avoine, avariés à bord d'un chalan, capitaine Woodruff, et portés dans le port par le bateau à vapeur Ohio, venant de Louisville.
22 oct

PAR J B BLACHE.
IL sera vendu jeudi, le 23 du courant, à 10 heures du matin, au No. 29, rue de la Vieille Levée, entre les rues Bienville et Douane, le fond du magasin de Messrs. Doumeing et Fuselier.
Conditions à la vente, les comptes dûs par la société seront pris en paiement.
22 oct

PAR J. LECARPENTIER.
SAMEDI, 25 du courant, il sera vendu à 11 heures du matin, à son magasin d'encan, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra,
36 sacs de café, importés et avariés à bord de la barque Isabella, capitaine Bergue, de Matanzas.
22 oct

PAR HEWLETT & BRIGHT.
IL sera vendu le samedi, 24 courant, à midi, la mulâtresse Abby, âgée de 30 à 35 ans, … blanchisseuse, repasseuse et … On ne garantit que les titres.
Conditions: 4 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et hypothèque.
21 oct

PAR J. LECARPENTIER.
MERCREDI, 22 octobre courant, il sera, jeudi à 4 heures et demi de l'après-midi, sur la Levée, vis-à-vis les Magasins bleus, pour le compte de qui il appartiendra, une portion de deux cables en fer de la goélette Hondura, capitaine Ramirez, de Matanzas.
21 oct

PAR HEWLETT & BRIGHT.
IL sera vendu mercredi, 22 du courant à 10 heures du matin, dans la rue Bourbon, entre les rues Conti et St. Louis, dans un terrain vacant, une quantité de planches de cypre, coupée dans la bonne saison, … le pied.
Conditions: comptant.
20 oct

PAR TRICOU & CANONGE.
MARDI, 28 du courant, à 10 heures du matin, au No. 28, rue de la Vieille Levée, il sera vendu, un assortiment de Vitteries et autres objets. Les personnes disposées à acheter sont invitées à venir les visiter.
Conditions: comptant.
20 oct

PAR TRICOU & CANONGE.
IL sera vendu mercredi, 22 octobre courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,
1o. William, griffe âgé de 28 ans, fortement constitué, bon charretier et domestique de maison.
2o. Charlotte, mulâtresse de 21 ans, bonne domestique de maison, repasseuse et gardienne d'enfant.
3o. John Andoth, (fils de Charlotte,) âgé de 5 ans, bien constitué.
4o. Mathilda, (sa fille,) âgée d'un an.
Conditions: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
20 octobre

PAR TRICOU & CANONGE.
LE mercredi 22 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse de Hewlett,
Un Lot de Terre situé rue Royale, entre les rues St. Louis et Toulouse, ayant environ 30 pieds 6 pouces de face, sur environ 73 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Monsieur Grandchamps et de l'autre par celle de M. Boismare, ensemble la maison en briques à étage, construite sur le dit lot de terre, composée d'un grand magasin au rez de chaussée, de 4 appartemens, 2 cabinets et une galerie au premier, une cour, cuisine haute et basse en briques, chambres à domestiques, … gasin &c.
Conditions: $5000 comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente en l'étude de Louis T. Caire, aux frais des acquéreurs.

PAR TRICOU & CANONGE.
IL sera vendu mercredi, 22 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,
Suzanne, âgée de 18 ans, … des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
17 oct

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 28 novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jonathan Ball, les esclaves ci-après décrits, savoir:
1o. John, nègre âgé d'environ 72 ans.
2o. George, âgé d'environ 45 ans.
3o. Elick, âgé d'environ 25 ans.
Conditions de la vente: comptant.
Par ordre de la cour, W F C DUPLESSIS, rég.
N. B. Les actes de vente seront passés par H. B. Cenas, not pub, aux frais des acquéreurs.
22 oct

CAFE DES CITOYENS.
Encoignure des rues Toulouse et Chartres.
LES soussignés ont l'honneur d'annoncer à leurs connaissances et au public, qu'à compter du 25 octobre courant, on trouvera dans leur établissement, du café, chocolat et thé, préparés et servis avec propreté et … Il ne négligeront rien pour mériter le patronage de leurs amis et du public.
BEAUSSIER & PASCALET.
13 oct

TEMPLE D'ILLUSION, OU LE COSMORAMA VOYAGEUR.
VIENT de s'établir rue CONDE entre les rues ST. PHILIPPE ET DUMAINE. Le Cosmorama étant en plein-air, et le jour étant parfaitement convenable pour la perspective de ces points de vue, il est visible tous les jours, depuis six heures du matin jusqu'à minuit … *Deuxième Exposition.*—Combats en Juillet 1830, à Paris; la Prise des Tuileries; combat de la Porte St. Denis; Proclamation du duc d'Orléans à la lieutenance du Royaume; Combat Naval d'Alger …; un Chateau …; une vue de la Sicile; … environs de Berne, en Suisse; Genève et …; deux vues de Paris, Carcassonne et Londres.
Le prix d'entrée est de 25 sous et moitié pour les enfants.
3 oct—1m

ON demande un nègre de 14 ou 15 ans, pour travailler dans une pharmacie. S'adresser au bureau du journal, soit à L. GINETTE & Co, encoig. Ste. Anne et Dauphine.
20 oct—8

A VENDRE par le soussigné, CHASSIS, PORTES A CHASSIS, et PORTES … de toutes dimensions; aussi POILS A PLATRER et bonne CHAUX DE PIERRE, CLAIRE VOIES pour entourer des terrains ou des jardins, à des prix modérés. Aussi, un bon petit CHEVAL de selle, … allant à l'amble. S'adresser au No. …, rue Julie.
LOUIS. A. LEMOYNE.
18 oct—3m